



HAL
open science

L'émigration des juifs de Tunisie en Palestine dans les années 1940. L'impact de l'idéal sioniste

Olfa Ben Achour

► **To cite this version:**

Olfa Ben Achour. L'émigration des juifs de Tunisie en Palestine dans les années 1940. L'impact de l'idéal sioniste. Archives Juives, 2017, Le judaïsme français face aux théories et aux politiques de la " race " (1840-1950), 50 (2), pp.127 - 147. 10.3917/aj.502.0127 . hal-02124880

HAL Id: hal-02124880

<https://univ-tlse2.hal.science/hal-02124880>

Submitted on 26 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ÉMIGRATION DES JUIFS DE TUNISIE EN PALESTINE DANS LES ANNÉES 1940. L'IMPACT DE L'IDÉAL SIONISTE

Olfa Ben Achour

Les Belles lettres | « Archives Juives »

2017/2 Vol. 50 | pages 127 à 147

ISSN 0003-9837

ISBN 9782251694450

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-archives-juives1-2017-2-page-127.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Les Belles lettres.

© Les Belles lettres. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'émigration des Juifs de Tunisie en Palestine dans les années 1940. L'impact de l'idéal sioniste

—
OLFA BEN ACHOUR

En 1948-1949, au moins 4 000 Juifs de Tunisie, soit près de 25 % des 20 000 Juifs qui quittent alors l'Afrique du Nord¹, choisissent de gagner le tout jeune État d'Israël. Cette vague migratoire est contemporaine du mouvement qui, depuis 1945, porte des dizaines de milliers de Juifs européens survivants vers la Palestine sous mandat britannique, puis vers l'État hébreu à compter de mai 1948.

Avant cette date, il est rare que des immigrants juifs puissent entrer en toute légalité en Palestine. Les bénéficiaires des 100 à 200 certificats d'immigration dont l'Agence télégraphique juive annonce l'envoi, le 17 août 1944, aux candidats tunisiens à l'*alyah* par l'Agence juive pour la Palestine auront cette chance². Mais la plupart des Juifs, de Tunisie ou d'ailleurs, entrant en Palestine mandataire le font alors illégalement et clandestinement. Depuis la décision prise par la Grande-Bretagne en 1939 de restreindre drastiquement l'entrée des Juifs en Palestine mandataire, l'Agence juive a chargé le Mossad Le Alyah Beth de les y aider³. C'est le cas des jeunes qui, en mai 1943, aussitôt terminée l'occupation allemande en Tunisie, rejoignent des *kibboutzim*, notamment Bat Oren et Bet Achita au nord de la Palestine⁴.

Quelles que soient les conditions qui entourent ces départs, ils sont le fruit du travail de propagande effectué par les sionistes depuis quelques décennies auprès de la jeunesse juive de Tunisie, travail dont les brimades et persécutions de Vichy et des Allemands ont amplifié l'impact pendant la guerre⁵ : « [...] Il faut que vous sachiez, témoigne une Juive tunisienne, que je fais remonter mon *alyah* à l'occupation allemande en Tunisie, à la conduite de nos compatriotes français non-juifs et à celle de nos voisins arabes tunisiens à notre égard – pas tous, heureusement. Ils nous ont enseigné, en travaux pratiques, ce que valait un peuple sans patrie⁶ ». Il s'agit donc, dans cet article, de mettre le projecteur sur le facteur idéologique, moteur de ces départs intervenus avant le déclenchement du processus de décolonisation en Tunisie. Pour ce faire, nous puiserons, pour l'essentiel, dans les archives du Protectorat conservées en France et en Tunisie, indispensables par ailleurs pour cerner l'attitude des autorités françaises à l'égard de cette émigration.

Un sionisme ancien, lié au sionisme mondial

Très divers par leurs origines, leur condition sociale, leurs nationalités et



Réunion de jeunes du Bétar en uniforme (chemise brune, short kaki, cravate noire) autour d'un shaliah (émissaire) venu de Pologne (à l'extrême-gauche) et de leur commandant local, David Israël (genoux fléchis), à Tunis en 1935.

Coll. Vita (Hai) Flack

leur degré d'acculturation à la culture française, les quelque 70 000 Juifs de Tunisie sont en fait très partagés, dans les années 1940, entre des idéologies variées, parfois antagonistes : outre des sionistes, il se trouve parmi les Juifs « évolués » des assimilationnistes, des socialistes, quelques communistes et nationalistes tunisiens⁷. La plupart de leurs coreligionnaires cependant, de condition très humble le plus souvent, restent des traditionnalistes, vivant plus ou moins dans l'attente messianique et l'idéal religieux du retour à Sion. Tout au long des siècles, des Juifs âgés sont « montés » à Jérusalem pour y prier et y reposer après leur mort. Si, selon Lucette Valensi, cette attente messianique a déjà une dimension politique, il faut attendre le projet national « laïc » formulé par Theodor Herzl dans les années 1890 pour que l'*alyah* devienne

réellement un horizon ouvert aux juifs de Tunisie⁸.

Le sionisme organisé a connu un développement précoce dans la Régence, en lien étroit avec le sionisme mondial. Son origine remonte à la fondation de l'Organisation sioniste mondiale (OSM) en 1897, même s'il faut attendre 1911 pour qu'Alfred Valensi y inaugure l'ère du sionisme organisé en fondant l'Aghoudat Sion ; la même année, le premier délégué de Tunisie se rend au X^e Congrès sioniste, à Bâle⁹. Après la Seconde Guerre mondiale, outre la propagande, les divers partis, de droite comme de gauche, qui constituent la Fédération sioniste de Tunisie (FST) ont pour tâche fondamentale, comme partout, de collecter les *shekalim*, modestes contributions qui donnent le droit d'élire les délégués aux congrès sionistes, le parlement en

quelque sorte de l'OSM. Léopold Beretvas, sioniste-socialiste originaire d'Europe centrale et membre de Tseire Tzion, un groupe dont nous aurons à reparler, préside la Fédération qui revendique, comme le « sionisme officiel », i.e. l'OSM, le droit pour les Juifs d'immigrer en Palestine mandataire et, depuis 1942, la création d'un État juif dans ses frontières¹⁰. Organe de coordination, la FST relie ses diverses composantes non seulement à la direction sioniste mondiale, mais aussi au Keren Kayemet Leisrael (KKL) et au Keren Hayesod (KH), les deux grands Fonds sionistes ayant vocation à faciliter l'immigration et la colonisation juives en Palestine¹¹. Des délégués de leurs bureaux parisiens, fondés en 1923 pour le KH, en 1926 pour le KKL, viennent régulièrement en Tunisie faire de la propagande et lever des fonds

L'implantation à Tunis d'une section de l'Union mondiale des sionistes révisionnistes, elle-même fondée à Paris par Vladimir Jabotinsky en 1925, fut un tournant dans le Tunis sioniste de l'entre-deux-guerres. Contrairement à l'OSM, à l'Agence juive et aux différents courants du sionisme-socialiste qui dominaient alors ces institutions, l'Union affiche sa volonté de créer sans attendre un État juif en Palestine, ce qui implique d'y combattre frontalement les nationalistes arabes¹². En 1946, l'influence du révisionnisme toucherait environ 3 000 Juifs à Tunis, sur un total de 55 000 âmes¹³. À en croire un rapport officiel de juin 1944, le mouvement, pourtant d'inspiration laïque, n'aurait visé au départ qu'à encourager le sentiment religieux dans la jeunesse juive de la Régence, *via* le Bétar, son mouvement de jeunesse¹⁴. Puis les persécutions de la guerre ont politisé son

discours, tandis que l'organisation étend ses ramifications dans toute l'Afrique du Nord. En 1947, l'Irgoun Tsvai Leumi, un groupe fondé en 1939 par des révisionnistes de Palestine résolus à porter la terreur dans les camps arabe et britannique, ouvre en Tunisie une section, dirigée par Itzhak Tuviana, lui-même assisté de Yehuda Sadeh, chargé d'acheter les armes et d'entraîner les recrues¹⁵. Selon les autorités du Protectorat, l'Irgoun de France les aurait avertis, après le vote du partage de la Palestine par l'ONU (novembre 1947), que la Ligue arabe envoyait des hommes combattre les Juifs dans le monde arabe et qu'il convenait de constituer des comités d'auto-défense clandestins¹⁶.

Ce sionisme politique diversifié se prolonge par des mouvements de jeunesse très actifs. Si, en métropole, les Éclaireurs israélites de France et les membres de l'Union universelle de la jeunesse juive (UJF) ne sont pas en majorité sionistes, tel est bien le cas dans la Tunisie d'après-guerre¹⁷. Et, tandis que les Éclaireurs juifs de Tunisie, qui relèvent du mouvement Hashomer Hatzair, dont la section tunisoise remonte à 1929¹⁸, professent le sionisme-socialiste le plus avancé, le Bétar et le Brit Trumpeldor prônent, eux, le révisionnisme. C'est en 1931 que le Bétar, né en Lettonie en 1923 puis créé à Paris en 1927, a ouvert une antenne à Tunis¹⁹. Tous ces mouvements sans distinction visent le développement physique, mental et spirituel des jeunes et le renforcement de leur conscience juive, mais les mouvements de jeunesse se réclamant du « sionisme officiel », c'est-à-dire de l'OSM, cherchent de surcroît à pousser leurs membres à

venir renforcer les *kibboutzim* en Palestine ; outre une formation politique, ils dispensent donc des cours d'hébreu et une formation agricole, tout en exaltant les valeurs haloutziques (pionnières)²⁰. Quant aux bétaristes, s'ils détestent le socialisme des *kibboutzim*, ils poussent néanmoins eux aussi à l'apprentissage de l'hébreu et à l'*alyab*. Avec les militants de l'Irgoun, ils émettent dès 1947 des tracts appelant « Sion au combat » et encouragent la « montée » de jeunes en Palestine dans l'intention de les faire participer, le moment venu, à la « guerre de libération » qui s'annonce²¹.

D'Afrique du Nord vers la Palestine : une émigration organisée

Outre la présence ancienne du sionisme en Tunisie et les renforts que lui ont valu les années de guerre, la vague d'émigration juive tunisienne des années 1940 est le fruit direct des efforts conjugués des sionistes de Palestine, d'Afrique du Nord et de France en faveur de l'*Alyab Beth* (l'immigration illégale). Aux liens verticaux tissés de longue date entre le sionisme tunisien et le sionisme mondial se sont en effet ajoutés, sous l'aiguillon d'émissaires de Palestine arrivés au lendemain de la guerre, des liens horizontaux entre les sionistes d'Afrique du Nord. Les déplacements de ces émissaires n'échappent pas à la vigilance de l'administration française, pas plus que le soutien qu'apporte à leurs activités l'American Jewish Joint Distribution Committee (ou Joint), le grand organisme caritatif créé en 1914 par les Juifs américains pour secourir leurs coreligionnaires persécutés dans le monde. Le résident général, Jean Mons, note par exemple en décembre 1949 que « depuis le 1^{er}

avril 1949 toutes les opérations financières liées à l'*Alyab* [sont] effectuées par le représentant de l'American Joint Distribution Committee à Tunis, Me Paul Ghez, 13 rue Saint-Charles à Tunis »²².

À l'époque, l'objectif premier du Joint est d'aider le judaïsme européen à panser ses plaies²³. Mais il découvre aussi les judaïcités nord-africaines, par bonheur épargnées par la Shoah mais restées, à ses yeux, très arriérées. D'une façon générale, l'organisation américaine ne saurait être qualifiée de « sioniste » dans la mesure où elle ne voit pas dans le sionisme et l'installation en Palestine l'unique solution susceptible de résoudre les problèmes des Juifs dans le monde. Pour autant, elle finance souvent l'émigration illégale de ceux d'entre eux qui aspirent à refaire leur vie en Palestine, et la nomination à la tête des opérations méditerranéennes du Joint, en août 1945, de Charles Passman, un fervent sioniste, indique que l'Afrique du Nord est incluse dans cette forme d'aide²⁴. Représenté par Hélène Cazès-Benathar au Maroc et par l'avocat Paul Ghez à Tunis, le Joint intervient depuis son bureau de Paris en Europe et en Afrique du Nord²⁵.

En matière d'émigration clandestine, les sionistes ont acquis une solide expérience depuis la fin des années 1930, comme il a déjà mentionné. Créé en 1939, le Mossad Le Alya Beth a continué d'être autant que possible sur le terrain pendant la guerre pour reprendre ses activités à plus grande échelle ensuite. Dans une discrétion relative, il achemine des milliers de Juifs survivants sortis d'Europe orientale ou des camps en Allemagne et en Autriche vers des camps de transit situés sur les

côtes roumaines, françaises ou italiennes et confiés aux soins de militants sionistes locaux, souvent membres de la Résistance juive pendant la guerre, puis vers des lieux d'embarquement ménagés grâce à des complicités locales ; puis il préside à la traversée de la Méditerranée ainsi qu'au débarquement des immigrants illégaux en Palestine, lorsque la surveillance britannique a pu être trompée²⁶. Malgré les difficultés et les risques encourus, l'organisation aurait réussi à convoyer ainsi plus de 100 navires et de 100 000 immigrants illégaux de 1939 à 1948, dont 2 031 en provenance d'Afrique du Nord entre 1945 et avril 1948²⁷.

Dès avant la guerre, des émissaires palestiniens ont fréquenté les pays du Maghreb, notamment la Tunisie, et quelques-uns sont même restés sur place pendant le conflit, comme Nahum Yerushalmi²⁸. Leur nombre croît après la libération de la Tunisie par les Alliés : Ephraïm Friedman, Ygal Cohen et Naphtali Bar-Giora, arrivés à Tunis le 17 octobre 1943, semblent impliqués, par exemple, dans la création du mouvement Tseire Tsion et l'on se souvient que dès cette année-là, des membres de Tseire Tsion et de Tora V^e Avoda rallient en petits groupes certains *kibboutzim*²⁹. Cependant, c'est surtout après la proclamation de l'État que les mouvements de jeunesse, l'Agence juive et son département pour l'*alyah* des jeunes, l'Alyat Hanoar, multiplient leur envoi. Les autorités du Protectorat remarquent notamment un certain Ludovick Dwinger, de nationalité hollandaise, entré en Tunisie le 30 avril 1949 : ce professeur d'hébreu, connu à Tunis sous le nom de Nahum Dwinger, prend la direction, en mai suivant, d'un service d'émigration installé



Membres du Bétar accompagnant Vita (Haï) Flack (à gauche, nu-tête et portant lunettes), chef de la section de La Goulette, au port de Tunis (entre 1935 et 1938). Coll. Vita (Haï) Flack.

au 12, rue Sidi Sofiane à Tunis³⁰. Samuel Markuze (ou Shmuel Markuza) lui succéda en 1953 : entré en Tunisie avec un passeport israélien, c'est en fait un diplomate, qualité dont il s'est bien gardé d'informer le consulat général de France à Jérusalem qui lui a délivré son visa³¹. Il n'empêche : à l'approche de l'indépendance de la Tunisie, il s'emploie à organiser ouvertement la migration juive vers Israël avec la complicité de hautes personnalités de l'administration du Protectorat³².

Ces émissaires circulent aussi au Maroc et en Algérie. Un fonctionnaire de la Résidence générale à Tunis note, à l'arrivée d'Abraham Kalmanovitz et de Raphaël Ben Yehouda Abbo à El Aouina [l'aéroport de Tunis] le 10 juin

1947, que la destination des deux hommes est le Maroc : « [...] ces deux rabbins ont embarqué à Lydia (Palestine), et se rendent à Alger. De là, ils poursuivront leur voyage au Maroc, où ils séjourneront pendant deux mois, à Casablanca, chez le rabbin Mouchi Meyer [...]. Ils effectuent ce voyage au Maroc pour [...] organiser un groupement clandestin juif pour la lutte contre l'Angleterre et les Arabes »³³. L'Algérie, où les Juifs, très réfractaires au sionisme avant la guerre, le sont un peu moins après, reçoit, dès septembre-octobre 1943, les émissaires Ephraïm Ben Haïm et Ygal Cohen, arrivés directement ou non de Palestine³⁴. Ils viennent prêter main-forte aux militants locaux qui concourent, dès les lendemains du débarquement allié en novembre 1942, à l'émigration clandestine *via* la plate-forme d'Alger. En février 1947, Ben Haïm y monte un camp d'entraînement pour les activistes de la Hagannah et de *l'Alya Beth*.

La plus grande partie des émigrants sont des Juifs de Tunisie et du Maroc qui ont dû traverser, avant d'atteindre Alger, les régions-frontières côté tunisien ou marocain, puis des communes de l'intérieur algérien (Blida, Miliana, Medea, Tizi-ouzou, etc.). Un témoignage poignant évoque ainsi les conditions du départ d'un groupe de Juifs marocains après les massacres d'Oujda en 1948 : « Dès les premiers jours de la création de l'État d'Israël, ils durent fuir le Maroc sans papiers. D'abord, ils marchèrent une vingtaine de *miles* à pied. Ensuite, ils durent chercher un endroit sûr pour passer discrètement du Maroc à Alger [...]. Le plus souvent, la police des frontières marocaines n'était pas dupe des ruses des garçons de 13 ou 14 ans ; certains furent capturés,

envoyés en prison et durent ensuite retourner d'où ils venaient. D'autres furent capturés à trois ou quatre reprises avant finalement de réussir, par une nuit noire, à atteindre Alger »³⁵.

Une fois parvenus à Alger, les émigrants sont hébergés à Bab-el-Oued, dans l'attente de leur embarquement, soit au siège de l'Alliance israélite, soit à son annexe au 4, rue de la Révolution, soit encore dans les locaux de l'association Accueil et Santé au 2, rue de la Révolution ou de la Fédération sioniste d'Algérie, rue Suffren³⁶. En 1946, l'association Accueil et santé ouvre également, « sous couvert d'un camp de repos et de rétablissement », un camp de transit dans une région montagnaise, à l'ouest d'Alger³⁷ ; ce « camp Ténès », dit aussi « camp de Doumia », est destiné surtout aux Juifs du Maroc qui ont traversé la frontière algéromarocaine à Oujda, mais on y abrite aussi des Juifs de Tunisie³⁸. En mai 1947, le commissaire Gayte de la Police des Renseignements Généraux d'Alger (PRG), décrit une « vingtaine de tentes marabouts [...] actuellement occupé[es] par quelque 200 personnes, toutes israélites (hommes, jeunes et vieux-femmes), originaires de Tunisie, du Maroc et du Sud algérien. [...] En réalité, ajoute-t-il, l'aménagement du camp permet difficilement un séjour prolongé, et les personnes n'y restent que pendant un laps de temps de 8 à 10 jours. Le camp est ravitaillé en vivres, directement par Alger ». Notons qu'il croit, à tort, que ce camp est ouvert « depuis trois semaines environ »³⁹.

Benjamin Heler, longtemps président de la Fédération des communautés israélites d'Algérie (FCIA), Aizer Cherki et Jacques Lazarus sont, parmi les militants d'Algérie, particulièrement

impliqués dans ces activités. Le second, qui préside la Fédération sioniste d'Algérie de 1947 à 1954, a contribué au transit par Alger de milliers de Juifs du Sud algérien et du Maroc, pris en charge par un Comité d'aide et d'assistance qu'il dirige⁴⁰. Il peut compter sur l'aide de son gendre, l'ancien résistant Jacques Lazarus, installé en Algérie depuis 1946 et directeur du bureau nord-africain du Congrès juif mondial à partir de septembre 1949. André Élie Bellicha (parfois orthographié Belisha), secrétaire pour sa part du comité directeur de la Fédération sioniste de Tunisie, membre des Éclaireurs juifs de Tunisie et dirigeant de Tseire Tsion, a également beaucoup contribué à bâtir les filières clandestines avec la collaboration des mouvements sionistes de Tunisie, d'Algérie et du Maroc⁴¹. Nous le savons car les fréquents déplacements de cet homme de 27 ans à l'étranger, notamment son séjour de plus de deux mois en Palestine de juillet à septembre 1947, ont attiré l'attention des autorités du Protectorat, qui relèvent tout particulièrement ses contacts avec un groupe de jeunes Juifs nord-africains, en majorité tunisiens, à Kfar Saba, aux environs de Tel-Aviv, où le KKL les prépare à renforcer un kibboutz⁴². Puis, il vient assister à Alger, d'octobre à décembre 1947, à la conférence de la confédération sioniste territoriale (*Merkez*) du Tseire Tsion, qui réunit des délégués des trois pays d'Afrique du Nord. À l'issue de ces assises, est créée une confédération qui se dote d'un comité directeur, tandis que des comités régionaux sont constitués pour la Tunisie, l'Algérie et le Maroc⁴³. De même, Bellicha s'est rendu en France pour rapprocher les mouvements sionistes d'Afrique du Nord et de métropole,

contribuant ainsi à tisser l'ensemble de la filière migratoire que nombre de Juifs de Tunisie ont utilisé vers la Palestine.

L'entreprise semble avoir mobilisé aussi des rabbins, notamment le grand rabbin d'Alger, Maurice Eisenbeth⁴⁴. Son rôle aurait consisté à trouver des familles juives algériennes acceptant d'héberger pour quelques jours des Juifs tunisiens ou marocains en transit. Une fois leur accord obtenu, ces familles délivrent des certificats d'hébergement vierges que la confédération sioniste d'Alger transmet au comité régional de Tunis, qu'à son tour son directeur, André Élie Bellicha, remet aux intéressés. Une autre des tâches du Grand Rabbin consisterait à convaincre des Juifs fortunés de régler la caution des partants, destinée à aplanir les aléas du voyage⁴⁵. Au-delà de la question de l'émigration, le Grand rabbin est du reste un trait d'union et un médiateur entre les communautés nord-africaines à travers l'inter-Fédération des communautés juives d'Afrique du Nord, créée en 1947 à Alger où se trouve son siège⁴⁶.

À Djerba, haut-lieu du sionisme religieux, les solennités religieuses – les pèlerinages de la Ghriba notamment – sont autant d'occasions de récolter des fonds pour l'émigration. Les rabbins de l'île organisent de fréquentes souscriptions. De fait, comparé à d'autres localités où le sionisme est actif (Nabeul, Sousse, Béja, Gabès, Kasserine, Médénine, Zarzis et Ben Gardane), l'île, surnommée « la petite Jérusalem », a enregistré un nombre important de départs⁴⁷. Soumis à une intense propagande, bon nombre de jeunes Juifs djerbiens ont été initiés dès 1947 à la culture et à la taille de l'olivier, ce qui fait d'eux

de précieuses recrues pour le développement agricole d'Israël. En 1949, le contrôleur civil de l'île est si frappé par l'enthousiasme ambiant et l'émigration de plus de 500 Djerbiens qu'il prédit le départ de la quasi-totalité de la communauté⁴⁸. En outre, le pèlerinage de la Ghriba fait de Djerba une escale privilégiée sur la route de la Palestine pour les Juifs tripolitains fuyant, au lendemain de la création de l'État d'Israël, les brigades des autorités anglaises et de la population musulmane, ou faisant simplement de l'île la première étape de leur périple vers la Terre Promise⁴⁹.

Récolter des fonds pour l'émigration en Palestine peut toutefois s'accompagner d'incidents qui montrent que les Juifs de Tunisie sont loin d'être tous gagnés au sionisme. Le 17 septembre 1945 par exemple, à la synagogue de Sousse lors des cérémonies du Yom Kippour, « Mathieu Ganem, [...] avocat au barreau de Sfax, de passage à Sousse, [avait] pris la parole [...] pour inciter ses coreligionnaires à aider matériellement et moralement la cause de la "Palestine juive" ; [mais] le nommé Victor Krieff a répliqué qu'il n'était pas convenable de discuter politique dans un sanctuaire. M. Albert Gozlan, ayant ensuite déclaré qu'il souscrivait pour une somme de 200 Frs [...], Victor Krieff est encore intervenu pour protester, en précisant qu'il était Français et que cela lui suffisait. C'est alors qu'une vive discussion a opposé la plupart des Juifs présents et les quelques adversaires du sionisme. Des coups ont même été échangés et le nommé Édouard Jermon, neveu de Krieff, a eu ses vêtements déchirés⁵⁰ ».

Au total, les départs des Juifs de Tunisie au lendemain de la guerre s'intègrent donc dans une dynamique

nord-africaine qui a pour centre nerveux principal le port d'Alger, devenu, en raison de sa situation géographique, la plateforme principale d'une émigration alimentée surtout par la Tunisie et le Maroc. Travaillant de concert, les sionistes de Tunisie et d'Algérie peuvent diffuser simultanément à Alger et à Tunis des tracts incitant à l'émigration, observe la Résidence générale. Pour Jean Mons encore, « le mouvement sioniste tunisien semblait avoir des ramifications jusque dans le département de Constantine où des jeunes gens arrêtés [pour des graffiti sionistes] [...] ont avoué obéir à des consignes venant du comité de Tunis »⁵¹.

Les émigrants rallient ensuite la Palestine par mer depuis Alger, le plus souvent en ligne directe de février 1947 à mars 1948, selon Haïm Saadoun. Préparé à Sète et rebaptisé *Yehouda Halevi*, arrivé à Alger le 10 mai 1947, l'*Anaal* embarque par exemple 400 Juifs, pour la plupart marocains, qui ont franchi discrètement la frontière en camion ou à pied⁵². Le bateau est parvenu à Haïfa vers la fin mai⁵³. Le 16 juillet suivant, le port d'Alger accueille le *Dulciana*, rebaptisé *Shivat Tsion*, et en décembre le *Lo Tashidou-nou*, qui sont chargés d'émigrants tunisiens, marocains et algériens. Sur le *Shivat Tsion* embarquent 600 personnes environ, dont 300 à 400 jeunes âgés de 20 à 25 ans, originaires en majorité du Maroc⁵⁴.

Certains émigrants partent toutefois de Tunisie, comme ce groupe de Gabès désireux de participer aux combats opposant déjà les Juifs aux Arabes de Palestine, qui embarquent sur le *Général Chanzy* en février 1947, sous l'œil indifférent des autorités du Protectorat. Comme ce bâtiment assure la liaison

régulière entre Marseille et Alger, le groupe transite par la France, tout comme la bonne centaine de Juifs de Tunisie qui empruntent à leur tour ce bateau le 8 mai et le 30 octobre 1948⁵⁵. Plus tard, à partir de d'avril 1949, Casablanca devient un autre lieu d'embarquement pour Israël ; un bureau de l'Agence juive, ouvert sous couvert d'une association culturelle israélienne, rassemble les candidats dans le camp de Mazagan.

À partir de mai 1948, les émigrants d'Afrique du Nord passent généralement par Marseille ou Sète, à l'instar des émigrants ashkénazes acheminés depuis l'Europe orientale et les camps d'Allemagne, et cela en dépit des pressions exercées par les Britanniques sur le gouvernement français pour qu'il fasse obstacle à ce trafic⁵⁶. L'historiographie étant riche sur le sujet, nous nous contenterons ici d'y renvoyer le lecteur⁵⁷, ainsi qu'au récit de Claude Mizrahi, mobilisé par le Mossad au titre de son appartenance au mouvement de la jeunesse pionnière, le Hechaloutz, pour seconder le travail de ses agents en France⁵⁸.

Les ambiguïtés des autorités françaises

Que nous dit notre documentation sur l'attitude des autorités françaises d'Afrique du Nord vis-à-vis de ces agissements ? Le gouvernement observe-t-il, comme en métropole – un silence prudent en laissant le champ libre à de larges connivences dans l'administration et la société civile⁵⁹ ? D'un côté en effet, la liberté d'expression et d'association consentie aux sionistes par les autorités du Protectorat a facilité, après la guerre, l'expansion du mouvement en Tunisie et l'émigration juive. De l'autre,

les sources laissent entrevoir des fluctuations d'attitudes et des hésitations qui sont fonction des résidents généraux, des enjeux politiques et du contexte international du moment. Au demeurant, la Résidence générale n'a cessé de craindre, avant comme après la guerre, que le sionisme n'envenime les rapports des Juifs avec les musulmans de Tunisie, au risque de mettre en péril le maintien de l'ordre dans la Régence. Aussi suit-elle attentivement ce dossier, tout en veillant à intervenir le moins possible⁶⁰.

Une émigration tolérée, puis discrètement autorisée

Les autorités françaises n'ont formellement autorisé les activités liées à l'émigration juive en Tunisie qu'en 1953, année où elles octroient finalement un statut légal aux bureaux ouverts dans ce but à Tunis et dans d'autres villes du pays par le Département de l'émigration de l'Agence juive⁶¹. Jusque-là, elles ont « fermé les yeux » en vertu d'un accord conclu en 1932 avec les représentants de la communauté stipulant qu'il ne serait pas fait obstacle à la propagande sioniste à condition qu'elle reste discrète⁶². Cette tolérance s'est étendue à partir de juillet 1947 à l'émigration clandestine, à la faveur d'un autre accord autorisant le transit des émigrants par le territoire français, conclu par les autorités françaises d'Algérie avec l'émissaire sioniste Jacob Carouz (Krauz), représentant du Mossad en Algérie, à la suite d'une crise provoquée par des mesures de refoulement à l'encontre de candidats à l'émigration au départ de l'Algérie⁶³. D'autres discussions entre le délégué de l'Agence juive Guershuni et le général Juin, de mars et juillet 1949, aboutirent

à un accord officiel facilitant l'émigration juive du Maroc⁶⁴.

D'où ces prescriptions du ministre de l'Intérieur, en août 1948, au ministre gouverneur général de l'Algérie : « [...] La présence de ces personnes sur le territoire algérien, n'étant pas sans poser un certain nombre de problèmes importants, j'ai décidé de les autoriser à entrer sur le territoire métropolitain en attendant leur ré-émigration vers un pays d'accueil définitif. J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir prendre toutes dispositions utiles pour que les intéressés soient munis de laissez-passer individuels et qu'ils puissent s'embarquer à destination de Marseille par petits groupes. Opération totale à réaliser dans le minimum de temps. À cet effet, je vous serai obligé de bien vouloir me mettre en rapport avec la personne qui représente ces Israélites : M. François Berger dont le numéro de tél est Alger - 296 -21 »⁶⁵. Le préfet d'Alger confirme en septembre : « Ces émigrants ont été munis par mes soins de sauf-conduits individuels tenant lieu de passeports, délivrés à titre gratuit, à destination de la Métropole. Toutes formalités d'embarquement, de réservation des places, contrôle sanitaire, etc. ont été effectués avec le maximum de discrétion. [...] Ces opérations se poursuivront à un rythme aussi rapide que possible. Elles se réaliseront, par voie maritime, par groupe de même importance que celle de ce premier convoi, soit 50 personnes, et s'échelonnent sur 8 ou 9 départs. Parallèlement, sont prévus des départs par avion (une dizaine environ) par groupe d'une dizaine de personnes, le nombre total des personnes se dirigeant sur la Métropole étant, aux dires de M. Berger, de 550 environ⁶⁶ ».

Ainsi l'émigration depuis l'Algérie vers Marseille a-t-elle pu s'intensifier dès l'été 1947, atteignant, entre juillet et décembre 1948, 8 475 Juifs qui voyagent désormais sous visas collectifs, puis 3 049 encore de janvier à avril 1949⁶⁷.

Plus épineuse : la question des enfants

Les autorités françaises en Tunisie pratiquent, avec plus d'embarras peut-être, le même laissez-faire à l'égard des activités de la Commission centrale pour l'accueil des enfants⁶⁸. Fondée à Paris le 17 mars 1947, financée en grande partie par le Joint, cette institution est dirigée dès sa création par Simon Lévitte, le chef du Mouvement de la jeunesse sioniste (MJS) pendant la guerre⁶⁹. Son but est officiellement « d'accomplir par tous les moyens moraux ou matériels à sa disposition, un travail d'accueil, d'assistance, d'éducation et d'orientation, en vue de l'adaptation sociale des israélites ayant souffert de la guerre et de ses conséquences »⁷⁰. En fait, elle travaille si étroitement avec l'Alyat Hanoar jusqu'en 1952 que la Résidence générale la confond avec la Commission centrale⁷¹.

En 1949, cette dernière fait passer plus d'une centaine d'enfants de Tunisie dans des maisons d'enfants en France qui leur prodiguent soins et instruction avant leur transfert en Israël. Comment a-t-elle procédé ? En janvier 1949, la Commission a saisi les autorités françaises d'une demande de visa collectif pour 135 jeunes Juifs tunisiens désirant soi-disant se rendre à Paris. Le ministre des Affaires étrangères d'alors, Robert Schuman, étonné que cette organisation soit « disposée à accueillir cinq cents jeunes Juifs de Tunisie qui n'ont pas pu

être éprouvés par la guerre au même titre que leurs coreligionnaires d'Europe », conseille pour sa part au résident général Jean Mons « d'examiner les cas particuliers des intéressés et de ne laisser partir que ceux pour lesquels un séjour de formation ou un traitement médical en France paraîtrait présenter quelque utilité »⁷². Mais Mons, bien que parfaitement averti des objectifs de l'association, ne souhaite pas intervenir au prétexte que « ce mouvement ne soulève, pour le moment, aucune réaction dans les milieux arabes, et qu'il ne [lui] semble pas possible de faire un choix entre ces jeunes Juifs [...] »⁷³.

Nous ignorons si ces enfants-là ont bel et bien été acheminés en Israël, mais nous savons qu'il en est allé ainsi pour une soixantaine d'autres, âgés de 12 à 17 ans, pris en charge en 1949 par l'Alyat Hanoar de Paris, sous l'égide de l'Agence juive. Après une formation de six mois au château du Moulin aux Lièvres, aux Choux dans le Loiret, et à celui de la Serre, à Villette-d'Anthon près de Lyon, une quarantaine d'entre eux (dont huit ayant 16 ou 17 ans) ont rejoint des camps de jeunesse en Israël au mois d'août⁷⁴. Les plus jeunes – une vingtaine – sont restés en France une année de plus, avant d'embarquer à Marseille sur le *Kedma* à destination de Haïfa. Puis, ils ont passé deux semaines environ dans un centre d'immigrants à Kiriat Shmuel, un quartier de Jérusalem, avant de rejoindre le kibboutz d'Oucha, en Galilée⁷⁵. Nous savons aussi que l'Alyat Hanoar ouvre en février 1949 un bureau à Tunis, sous la direction de Lydie Gozlan, une autre ancienne résistante du MJS. Sa première mission est de réunir un contingent de jeunes de 10 à 16 ans, de les transférer

dans des maisons d'enfants en France, puis de les envoyer en Israël une fois leurs 18 ans révolus⁷⁶. Selon Jean Mons, « un quota [aurait même été] attribué à tous les partis sionistes qui mènent campagne auprès des juifs tunisiens nécessaires pour que ceux-ci inscrivent leurs enfants à l'Aliyah Hanoar »⁷⁷. Tous ont été soumis au surplus à un contrôle médical, ceux atteints de dégénérescence ou d'affections telles que la tuberculose, la syphilis ou toute autre maladie contagieuse étant écartés⁷⁸.

Jusque-là menées dans l'ombre, les activités de l'Alyah des jeunes se sont trouvées exposées en pleine lumière le 20 novembre 1949, lors de la catastrophe aérienne qui a coûté la vie aux 27 « enfants d'Oslo », en fait des enfants juifs tunisiens appelés à être convoyés en Israël après un séjour au camp de convalescence d'Holmestrand en Norvège. L'un des deux *Dakota* affrétés par le Joint et l'Agence juive pour le transport des 58 enfants concernés s'est écrasé à l'atterrissage⁷⁹. Alors, les autorités françaises se raidissent : « les malheureuses victimes étaient utilisées pour faciliter l'accomplissement de desseins qui ne sont pas seulement humanitaires », lance l'ambassadeur aux autorités israéliennes⁸⁰. Au même moment, le consul de France à Haïfa, Paul Péquin, assailli de demandes de rapatriement de la part de jeunes originaires d'Afrique du Nord, considère que l'Alyah des jeunes « assure l'émigration en Israël d'enfants ou jeunes gens juifs du Maroc, d'Algérie et de Tunisie dans des conditions souvent très discutables du point de vue moral. C'est ainsi qu'il est apparu que, dans bien des cas, des enfants étaient transportés en Israël à l'insu ou sans le

consentement de leurs parents. Souvent, d'autre part, les départs sont la conséquence d'une propagande qui fait apparaître les conditions de vie en Israël sous des aspects tout à fait faux ». Il évoque, en outre, les difficultés faites à ces jeunes lorsqu'ils expriment le désir de quitter le territoire israélien⁸¹.

Le cas d'un groupe d'enfants hébergés dans le Loiret qui se préparent à quitter le territoire français pour Israël sans que l'Alyat Hanoar, qui en a la charge, en ait avisé les autorités françaises irrite au plus haut point le ministre des Affaires étrangères, toujours Robert Schuman, qui s'en ouvre à son collègue de l'Intérieur :

« Je crois devoir vous faire part des préoccupations que m'inspire l'intense activité déployée actuellement par certaines organisations sionistes pour faire émigrer [...] des jeunes gens ou des enfants de nationalité française ou tunisienne. Ces émigrants, qui sont ainsi soustraits prématurément à l'autorité parentale, sont ensuite, sans égard pour leur nationalité, transportés en Israël où leurs parents pourront ou ne pourront pas les rejoindre ultérieurement. [...] Il vous semblera sans doute, comme à moi-même, entièrement inadmissible qu'une organisation privée, dont les ressources ont une origine étrangère, puisse utiliser le territoire français pour organiser l'émigration vers un pays étranger de mineurs français ou tunisiens à l'insu des autorités responsables. Je souhaiterais donc que vous veuillez bien recueillir auprès du Préfet du Loiret toute précision utile sur le centre d'hébergement dont l'existence est signalée dans son département et je vous serai reconnaissant de me faire savoir s'il vous paraît possible de prendre les mesures nécessaires pour

que les enfants venus de Tunisie soient renvoyés auprès de leurs familles, à l'issue de leur séjour dans notre pays⁸² ».

Quinze jours plus tard, les autorités françaises de Tunisie prennent néanmoins le parti de laisser agir la Commission centrale pour l'accueil des enfants et d'autoriser l'entrée sur le territoire français de deux ressortissantes israéliennes travaillant pour elle⁸³. On connaît pourtant à Paris, par l'ambassadeur de France à Oslo, l'appartenance d'Ada Ganegar et de Rina Perelson à l'Alyat Hanoar et leur participation à « l'encadrement israélien de la colonie d'enfants nord-africains de Holmestrand »⁸⁴.

Finalement, l'action de l'Alyat Hanoar en Tunisie n'est pas entravée, aux motifs qu'elle est techniquement difficile à contrôler et qu'elle ne suscite pas de réaction dans la population musulmane. Mais les échanges auxquels elle donne lieu entre les Résidences générales de France en Tunisie et au Maroc et l'administration métropolitaine après la reconnaissance par Paris de l'État d'Israël sont le signe du malaise des autorités françaises, coincées entre le sentiment qu'il n'est pas possible, vis-à-vis de l'opinion publique, de contrarier les activités sionistes après la tragédie subie par les Juifs européens pendant la guerre et la crainte de mécontenter leurs sujets musulmans⁸⁵. Il se peut aussi qu'une fois le processus de l'autonomie interne mis en route à Tunis, elles aient voulu se ménager avec l'État d'Israël un allié au cœur du Moyen-Orient tout en évitant de se faire des ennemis du côté arabo-musulman. En tout cas, elles adoptent une position que l'on peut qualifier d'entrouverture : elles laissent

l'émigration suivre son cours, à condition qu'elle soit discrète⁸⁶. Au total, quinze enfants seulement auraient été convoyés par l'Alyat Hanoar en Palestine, puis en Israël entre octobre 1945 et la fin de septembre 1948, mais 150 d'octobre 1948 à septembre 1949, auxquels viennent s'ajouter 250 autres d'octobre 1949 à avril 1950, soit un total de 415 enfants entre octobre 1945 et avril 1950⁸⁷.

Des immigrants parfois déçus

En 1948, une circulaire du gouvernement israélien, alors en guerre avec les États arabes voisins pour sa survie, enjoint aux organisations en charge de l'*alyah* de ne délivrer de visas d'entrée qu'aux jeunes gens des deux sexes en âge de porter les armes. Cette consigne est répercutée par le responsable de l'*alyah* en France à ses homologues de la Régence, invités à ne retenir désormais que des personnes âgées de moins de quarante ans⁸⁸. À Dwinger, l'émissaire arrivé à Tunis en 1949, on prescrit également de réserver aux jeunes candidats le quota mensuel d'immigration fixé pour la Tunisie. Par la suite, les organisations sionistes de métropole ont encore durci ces dispositions, car des recrues tunisoises s'étaient rendues coupables de délits de droit commun à Marseille et dans d'autres villes de France. Ces mesures ont beaucoup déçu les candidats tunisiens au départ, bon nombre d'entre eux ayant dépassé l'âge limite. Certains même qui avaient déjà liquidé tous leurs biens, durent être « recasés » par leurs communautés ; d'autres, souvent des familles qui avaient également tout vendu, se sont retrouvés bloqués à Marseille et contraints d'engager des démarches pour rentrer en Tunisie alors que

d'autres familles étaient admises pour peu qu'un de leurs membres réponde aux critères des forces armées israéliennes. Pour forcer le destin, de nombreux Juifs ont gagné Marseille par leurs propres moyens, dans l'espoir d'être tout de même admis dans un camp de transit. Ces derniers sont souvent des individus fraîchement naturalisés français qui tenaient à faire leur service militaire en Israël plutôt qu'en France.

Quant aux immigrants en règle, recommandés par le bureau de Tunis, les organismes israéliens leur retirent, à leur arrivée à Marseille, les passeports qui leur avaient été initialement délivrés pour la France et leur remettent à la place des pièces d'identité israéliennes⁸⁹. Il s'agirait de prévenir ainsi d'éventuelles demandes de rapatriement auprès des consuls de France en Israël⁹⁰. De l'avis de la Résidence générale à Tunis, le gouvernement israélien redoute que de « trop fréquents retours d'émigrés appartenant à des milieux sociaux différents [mettent un coup d'arrêt à] l'émigration vers la Terre sainte »⁹¹. De fait, il s'avère que dès 1949, l'engouement initial a cédé la place au désenchantement. Fraîchement installés en Israël, certains immigrants non seulement demandent à être rapatriés, mais écrivent à leur familles de ne pas les rejoindre : « [...] aussi bien dans les camps que dans les centres d'assistance médicale et dans tous les lieux publics, partout s'expriment le même mépris envers les Nord-Africains et les mêmes slogans "Allez-vous en", "Rentrez chez vous", etc. Des insultes et des bagarres résulteraient de ce conflit perpétuel, rendu d'autant plus aigu que, même pour les travaux pour lesquels ils étaient particulièrement compétents, les

Juifs nord-africains se sont vu préférer les ouvriers venant d'Europe centrale⁹² ». Les immigrants d'Afrique du Nord ont donc découvert le mépris de beaucoup d'Israéliens, majoritairement d'origine ashkénaze, pour les Juifs « orientaux », comme ils désignent les Juifs originaires des pays arabes, en même temps que la dureté des conditions d'existence dans le tout jeune État hébreu.

En outre, l'initiation des jeunes de Djerba à la culture de l'olivier mise à part, les formations agricoles dispensées aux futurs émigrants se révèlent inadaptées en Israël. Dans les années trente déjà, des Juifs avaient préparé leur émigration dans la section agricole de l'École coloniale de Tunis⁹³, puis, après 1945, dans des stages mis en place par les sionistes aux alentours de Tunis, notamment à Bejaoua, près de Ksar Saïd, et à Henchir Sultana, près de Borj Cedria, puis en septembre 1949 dans la propriété Scillam à Sousse⁹⁴. Rien de tout cela ne s'avère satisfaisant. Aussi, Élie Peleg, le directeur du Département du Moyen-Orient (DMO) de l'Agence juive (bureau parisien)⁹⁵, s'est-il rendu en personne en Afrique du Nord pour tenter de remédier à cet état de fait, de concert avec les représentants des groupements sionistes. Selon lui, ce sont le manque d'instruction, la misère ainsi que l'état sanitaire déficient des émigrants qui rendent leur adaptation difficile à l'économie de l'État d'Israël, moderne et mécanisée. Leurs conditions d'existence, reconnaît-il cependant, contribuent aux échecs, conditions dont le Résident général de France à Tunis souligne aussi la dureté, de son côté⁹⁶. Quant au contrôleur civil de Béja, il incrimine plutôt, au terme d'une enquête sur les nouvelles

reçues d'Israël par les Juifs de sa région, l'incompatibilité entre les immigrés et leur nouvel environnement religieux, social et politique, ainsi que le mauvais accueil de la société israélienne : « [...] la langue parlée est un hébreu complètement différent de l'hébreu religieux, ou l'anglais ; d'autre part, le climat est semi-tropical et les gens de Tunisie en souffrent beaucoup. Enfin, le gouvernement israélien est laïc et le parti religieux ne compte que 12 % des voix au Parlement. Le repos du *shabbat* n'est pas observé et on ne trouve pas de viande cachet, la viande courante est de conserve⁹⁷ ».

Apparemment, du moins jusqu'à la fin de l'année 1949, ces nouvelles n'ont pas eu d'impact immédiat sur le comportement des Juifs de la Régence. Cependant, la Résidence générale prend bonne note du retour à Tunis d'anciens émigrants, souvent issus de milieux aisés, qui possédaient les moyens matériels de rentrer au pays natal⁹⁸. Ces difficultés expliquent du reste que les services israéliens de l'immigration, de leur côté, aient résolu de privilégier des candidats à l'immigration plus jeunes, plus malléables, notamment les enfants et les adolescents.

Tandis qu'Israël les attire moins, des Juifs tunisiens commencent aussi à émigrer dès le début des années 1950 vers la France⁹⁹. Malgré la cohabitation ancestrale des Juifs et des musulmans en Tunisie, leur exode tant en Israël qu'en métropole, d'un niveau modéré à l'époque traitée ici, s'est accentué ensuite par paliers successifs, autour de 1954 (déclaration de l'autonomie interne de la Tunisie), de 1956 (proclamation de l'indépendance), de 1961 (crise de Bizerte), enfin de 1967, dans le sillage de la guerre des Six Jours. Ce

choix est certes le résultat principalement de facteurs politiques, nationaux et moyen-orientaux. Mais il est aussi le fruit, comme nous avons essayé de le montrer, du travail de propagande et de logistique effectué, dans les années 1940

en particulier, par des organisations sionistes de Palestine puis d'Israël, d'Afrique du Nord et de France, dont les efforts furent tolérés par la France et soutenus financièrement par le Joint américain.

NOTES

1. Haïm Saadoun, « L'immigration illégale d'Afrique du Nord en Palestine », *Pardès*, n° 17, 1993, pp. 160-186 ; Robert Attal, « Tunisian Jewry during the last twenty years », *The Jewish Journal of sociology*, vol. 2, n° 1, juin 1960, p. 9
2. Archives du ministère français des Affaires étrangères, La Courneuve (ci-après : AMAE-La Courneuve), 18GMII/863, lettre du consul général Armand du Chaylard, délégué du GPRF en Palestine et Transjordanie, à Georges Bidault, commissaire aux Affaires étrangères, 12 septembre 1944.
3. Créée en 1929 à l'instigation des autorités britanniques, l'Agence juive pour la Palestine est jusqu'en mai 1948 l'institution politique représentant et administrant les Juifs de la Palestine mandataire. Après la création de l'État d'Israël, l'Agence juive (tout court) devient l'administration en charge de l'immigration. Enfin le Mossad le Alyah Beth ne doit pas être confondu avec le Mossad le Modi'in u le Tafdikim Meyuadim (Institut pour les renseignements et les affaires spéciales), l'une des trois agences de renseignement d'Israël, fondée en décembre 1949.
4. Armand Attal, « 1897-1947 : cinquante ans de sionisme en Tunisie », *Archives juives, revue d'histoire des Juifs de France*, 1^{er} semestre 1999, n° 32/1, pp. 53-62.
5. AMAE-La Courneuve, 25QO/36, lettre de Georges Bidault, président du Gouvernement provisoire de la République française et ministre des Affaires étrangères, au général Mast, résident général à Tunis, 4 octobre 1946, et

- réponse du général Mast, 19 novembre 1946.
6. <http://www.juif.org/le-mag/238,tunisie-en-1942-43-les-juifs-sous-occupation-nazie.php>, page consultée le 24 octobre 2014.
7. Selon Armand Attal, *ibid.* D'autres estimations avancent des chiffres sensiblement plus élevés.
8. Lucette Valensi, « La culture politique des Juifs du Maghreb entre le XIX^e et le XX^e siècle », in Sonia Fellous (dir.), *Juifs et musulmans en Tunisie, fraternité et déchirements*, Paris, Somogy Éditions d'art, 2003, pp. 231-241.
9. Sur les premières décennies du sionisme moderne en Tunisie, éléments dans Catherine Lévine-Nicault, « Le mouvement sioniste en France des environs de 1880 à 1921 », *Le Monde juif* (revue du Centre de documentation juive contemporaine), 88, octobre-décembre 1977, pp. 137-153, et surtout Mohammed El-Arbi Snoussi, « Aux origines du mouvement sioniste en Tunisie à la veille de la Grande Guerre : création de l'*Aghoudat Sion* et sa première scission (1887-1914) », *Les Cahiers de Tunisie*, n°s 157-158, Tunis, 1991, pp. 270-273.
10. C'est en effet en 1942, que David Ben Gourion, président de l'Agence juive alors en tournée aux États-Unis, revendique publiquement la création d'un tat juif en Palestine (Déclaration de Biltmore). D'orientation socialiste, le parti *Tseire Tsion* (Les jeunes de Sion) est fondé le 14 juillet 1943 par les anciens élèves d'un émissaire de Palestine et professeur d'hébreu, Nahum Yerushalmi : AMAE-La Courneuve, 25QO/36, rapports sur

l'activité des partis et associations israélites de Tunisie, 7 juin et 8 novembre 1946. Sur la situation du sionisme dans la Régence après la Deuxième Guerre mondiale : *idem*, et Centre des archives diplomatiques de Nantes (ci-après : CADN), Protectorat-Tunisie 1920-1949 (ci-après : P-Tun 1920-1949), 1871, d. 1, note n° 1143/S (expéditeur et destinataire inconnus), 19 septembre 1947.

11. Fondé en 1901, le Keren Kayemeth Le Israel (ou Fonds national juif) s'occupe de racheter et préparer des terres en Palestine avant l'installation des futurs pionniers. À partir de 1921, lorsqu'est fondé le Keren Hayesod (ou Fonds social juif), le KKL se concentre sur les achats fonciers, laissant au KH le soin de financer l'installation des pionniers et l'intégration des immigrants.

12. Jusqu'en 1942 (voir note 10), les sionistes de l'OSM n'envisagent un État juif qu'à long terme et se gardent bien d'en évoquer le projet. Au surplus, ils pensent un accord possible avec les Arabes.

13. AMAE-La Courneuve, 25QO/36, du général Mast à Georges Bidault, 27 août 1946.

14. Rapport sur le *Bétar* pour le GPRF, 4 juin 1944, publié sur le site : http://judai.cultures.info/IMG/pdf/LES_JUIFS_D_algerie1.pdf, page consultée le 23 juillet 2014. Également : CADN, P-Tun 1920-1949, Supplément Tunisie, 2794, d. 1, (destinataires et expéditeur inconnus), avril 1944.

15. Michael Laskier, *North African Jewry in the Twentieth Century, the Jews of Morocco, Tunisia and Algeria*, New York University Press, 1997, p. 87. David Danon et Moshe (Misha) Arens remplacent Tuviana et Sadeh en janvier 1948.

16. CADN, P-Tun 1920-1949, Supplément Tunisie, 2794, d. 1, du commissaire principal-chef du district de Police au contrôleur civil de Sfax, 17 octobre 1947.

17. Alain Michel, *Les Éclaireurs israéliites de France pendant la Seconde Guerre mondiale : Action et évolution*, Paris, Édition des E.I.F., 1984 ; Catherine Poujol, « Aimé Pallière, le paradoxe d'un président chrétien pour l'UUJJ », Bulletin du

Centre de recherche français de Jérusalem (CNRS), n° 5, automne 1999, pp. 47-54. Sur l'UUJJ en Tunisie : CADN, P-Tun 1920-1949, 1871, d. 1, rapport du 29 mai 1940 ; Élie Cohen Boulakia, « Être et avoir été un juif tunisien », in *La Méditerranée des juifs. Exodes et enracinements, Les Cahiers de Confluence*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 256-266.

18. Armand Attal, *op. cit.*, p. 57.

19. Raphael Ben Acher, « La jeunesse juive de Tunisie », en ligne sur http://harissa.com/D_Souvenirs/lajeunessejuive.htm (date de parution de l'article non mentionnée), page consultée le 10 février 2014.

20. Un *haloutz* est un « pionnier » en hébreu.

21. AMAE-La Courneuve 25QO/457, rapport d'Hubert Cornet, contrôleur civil adjoint, sur les Juifs de Gafsa ; CADN, P-Tun 1920-1949, 1871, d. 1, note n° 597/S (expéditeur et destinataire inconnus), 20 mai 1947 ; Doris Bensimon Donath, « L'immigration nord-africaine en Israël », *Méditerranée*, 5^e année, n° 3, 1964. p. 202, accessible sur http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/medit_0025-8296_1964_num_5_3_1129, page consultée le 20 décembre 2013.

22. CADN, P-Tun 1920-1949, Supplément Tunisie, 2794, lettre de Jean Mons au ministre Robert Schuman, 27 décembre 1949. Paul Ghez était le représentant du Joint à Tunis avant même la création officielle de son bureau). Également : *ibid.*, 1871, d. 1, note AFP du 9 octobre 1948 : « Le Joint Committee [...] serait l'un des plus puissants organismes financiers américains, soutenant la cause sioniste palestinienne ».

23. Yehuda Bauer, *My brother's keeper : A history of the American Jewish Joint Distribution Committee*. Philadelphie, The Jewish Publication Society of America, 1974.

24. Idit Zertal, *Des rescapés pour un État*, Paris, Calmann-Lévy, 2000 (édition en anglais : 1998).

25. CADN, P-Tun 1920-1949, Supplément Tunisie, 2794, d. 1.

26. Yehuda Bauer, *Flight and rescue : Bri-chab. The organized escape of the Jewish survivors of Eastern Europe 1944-1948*, New York, Random House, 1970 ; Idit Zertal, *op. cit.* ; Nathalie Deguigné et Émile Temime, « Le camp du Grand Arénas, l'étape française des émigrants du Maghreb en route vers Israël (1952-1966) », *Archives juives, revue d'histoire des Juifs de France*, 2008/2, pp. 34-50.

27. Aviva Halamish, *The exodus affairs, Holocaust survivors and the struggle for Palestine*, Syracuse University Press, 1998, p. 68. Dans « L'immigration illégale d'Afrique du Nord en Palestine », *op. cit.*, p. 169, Haïm Saadoun parle de 1 191 immigrants illégaux seulement venant d'Afrique du Nord, mais cet auteur corrige ce chiffre à la hausse p. 185, note 24.

28. Sur ce personnage, notes 10 et 30.

29. L'association Tora V^e Avoda (Bible et travail) est issue du mouvement Mizrahi (sioniste religieux) né en Lituanie au début du XX^e siècle. Il s'est donné pour but d'œuvrer pour la construction d'une nation juive par l'observance de la Tora et des traditions juives.

30. Nous avons des raisons de penser que ce Ludovick ou Nahum Dwinger, représentant du Mossad en Tunisie, n'est autre que Nahum Yerushalmi, le professeur d'hébreu mentionné plus haut, rentré entre temps en Palestine. Le service d'émigration qu'il crée à Tunis partage la même adresse que le bureau de l'Agence juive et le comité régional de la Confédération sioniste territoriale dont il sera question plus loin.

31. AMAE-La Courneuve, 25QO/457, lettre de Jean de Hauteclocque, Résident général de France à Tunis, au ministre Georges Bidault, 17 août 1953.

32. CADN, P-Tun 1920-1949, Supplément Tunisie, 2794, d. 1, lettre de Jean Mons au ministre Robert Schuman, 27 décembre 1949.

33. *Ibid.*, 2346, dossier 1, note n° 722/S, 12 juin 1947 (expéditeur et destinataire inconnus). Abraham Kalmanovitz, citoyen américain né le 8 mars 1887 et domicilié à New York, possède un visa de

trois mois pour la France que le consulat général de France à Jérusalem a prolongé le 2 juin 1947. Raphaël Ben Yehuda Abbo, d'ascendance algérienne, né en 1916 à Safed (Palestine) et domicilié à Tibériade, est titulaire d'un passeport français délivré à Jérusalem le 2 juin 1947.

34. David Cohen, « La structure et l'organisation des communautés juives d'Algérie de l'époque ottomane à la fin de la période coloniale française (1750-1962) », <http://www.terredisrael.com/structure-organisation-david-cohen.php>, page consultée le 13 décembre 2013 ; Nava Yardéni, *Les Tunisiaéliens, les Juifs de Tunisie en Israël*, Jérusalem, Éditions Elkana, 2010, pp. 55-62 et 324, note 34 ; Doris Bensimon-Donath, « L'intégration sociale des juifs nord-africains en Israël », in *Dispersion et unité*, n° 10, Imprimerie Alpha, Jérusalem, 1970, p. 116.

35. AMAE-La Courneuve, 25QO/457 ; Raanan Melitz, « First encounter », *Revue Child and Youth Alya*, Goldberg's Press, Jérusalem, s. d., pp. 20-21, in brochure jointe à la lettre de Paul Péquin, consul de France à Haïfa, au Ministre des Affaires étrangères à Paris, 1^{er} février 1951.

36. Archives nationales d'Outre-Mer, Aix-en-Provence (ci-après : ANOM), Israélites, 302, du commissaire divisionnaire de la PRG d'Alger-chef de district d'Alger, au préfet d'Alger, 19 juillet 1948, et lettre manuscrite d'un inspecteur de police, 17 novembre 1947.

37. Selon le *Journal d'Alger*, n° 217, 26 juin 1946.

38. Sur ce point, divers documents en date de mai 1947 dans ANOM, Israélites, 302 A. Témoignage sur : <http://www.dafina.net/bateauyehoudahalevy.htm>, page consultée le 14 décembre 2013. Voir aussi Yigal Bin-Nun, « Une nouvelle approche du problème de la sélection des Juifs du Maroc à la veille de l'Indépendance », *Brit* n° 27, A. Knafo (ed.), Ashdod, 2008, pp.102-108, et CADN, P-Tun 1920-1949, 1871, d. 1, note du 27 mai.

39. Lettre de Georges Gayte, 5 mai 1947, *op. cit.* Cherki aurait été également le secrétaire-adjoint du KH d'Alger.
40. Haïm Saadoun, « Le sionisme en Algérie (1898-1962) : une option marginale », *Archives juives, revue d'histoire des Juifs de France*, n° 45, 1^{er} semestre 2012, pp. 68-88 ; ANOM, Israélites, 302 A, et Michael Laskier, *op. cit.*, p. 315.
41. Haïm Saadoun, « L'immigration illégale d'Afrique du Nord ... », *op. cit.*, pp. 168-169.
42. AMAE-La Courneuve, 25QO/36, lettre de Jean Mons au Département à Paris (Direction Afrique Levant), Tunis, 23 décembre 1947.
43. Pour la composition du comité directeur du Tseire Tsion et des comités régionaux de Tunisie, d'Algérie et du Maroc, voir *ibid.* Voir aussi *Bulletin intérieur de la jeunesse haloutsique* n° 5 du 1^{er} juin 1947, in ANOM, Israélites, 302 A, qui contredit Mons sur certains points,
44. CADN, P-Tun 1920-1949, 1871, d. 1, rapport du 20 mai 1947 (expéditeur et destinataire inconnus) et note n° 491/S du 7 mai 1947. « Accusé d'antisémitisme par l'émissaire Ephraïm Ben Haïm », Maurice Eisenbeth (1883-1958), grand rabbin d'Alger de 1932 à 1941, s'est peut-être senti obligé de s'engager dans le processus migratoire : H. Saadoun, « Le sionisme en Algérie (1898-1962) ... », *op. cit.*, pp. 68-88.
45. AMAE-La Courneuve, 25QO/457, du Résident général au Ministre des Affaires marocaines et tunisiennes, Tunis, 25 août 1955.
46. CADN, P-Tun 1920-1949, Supplément Tunisie, 2794, note AFP, 6 juillet 1949. L'inter-fédération comprend depuis 1947 la Fédération des communautés israélites d'Algérie (FCIA) et la Fédération sioniste d'Algérie. La toute nouvelle Fédération des communautés juives de Tunisie s'y intègre en 1948.
47. AMAE-La Courneuve, 25QO/36, du Résident général au Ministre des Affaires étrangères, Tunis, 11 septembre 1947.
48. CADN, P-Tun 1920-1949, 1871 du contrôleur civil au Résident général, Djerba, 31 mars 1949. Il signale la présence d'émissaires, israéliens entre autres ; les passeports sont demandés à destination de la France, mais « il est de notoriété publique que le but réel du voyage est l'État d'Israël ».
49. Ben Gardane et Médenine, autres localités du Sud tunisien, sont également des étapes pour les Juifs tripolitains en route pour la Palestine : AMAE-La Courneuve, 25QO/36, du Résident général de France au ministre des Affaires étrangères, 11 septembre 1947. CADN, P-Tun 1920-1949, 1876, d. 2, extrait du *Bulletin Journalier des Renseignements et de la Direction des services de sécurité* intitulé « Activités politiques d'inspiration étrangère-sionisme », 25 janvier 1949.
50. CADN, P-Tun 1920-1949, 2346, d. 1, du commissaire principal, chef de la sécurité régionale, au directeur des services de sécurité à Tunis, 19 septembre 1945.
51. AMAE-La Courneuve, 25QO/36, lettre du résident général au ministre des Affaires étrangères, Tunis, 11 février 1947.
52. Panaméen à l'origine, ce navire part de Sète à vide le 6 mai 1947 et arrive dans les parages du Cap Tenes le 10 mai. Le 17 mai, il atteint Palerme avec 400 israélites à bord : ANOM, Israélites, 302 A, note de la préfecture d'Alger pour le Commissaire chef de la PRG, 30 juin 1947. Le Mossad a confié le commandement de ce navire et de son équipage espagnol à Israel Khoref, un membre du kibboutz Sdot Yam, ainsi qu'à Eitan Sfojenik et Yaacov Netzer. Témoignage d'Arielle B. sur le site : <http://www.dafina.net/bateauyehoudahalevy.htm>, page consultée le 15 décembre 2013 ; ANOM, Israélites, 302 A, *Bulletin intérieur de la jeunesse haloutsique de la Fédération algérienne sioniste*, n° 5, 1^{er} juin 1947.
53. *Ibid.* Mais ses passagers sont transportés par les autorités britanniques de Haïfa, le 1^{er} juin 1947, sur l'*Ouchan Vigor* à destination de Chypre ; 392 personnes (314 hommes, 53 femmes et 25

enfants) y sont internées. Après leur libération, ces immigrants ont contribué à fonder le kibboutz *Regavim*.

54. Haïm Saadoun, « L'immigration illégale d'Afrique du Nord ... », *op. cit.*, pp. 162, 165.

55. CADN, P-Tun 1920-1949, 1871, d. 1, note n° 204 du 27 février 1947, note du 12 mai 1948 et dépêche AFP, 2 novembre 1948. La population musulmane s'en indigne. Selon l'AFP, « cette manifestation a créé une certaine perturbation dans les quartiers du port, et a été en général désapprouvée par la population juive de Tunis ».

56. *Ibid.*, 2346, d. 1, note du ministère des Affaires étrangères, 8 novembre 1946. Jacques Derogy et Hesi Carmel, *Histoire secrète d'Israël (1917-1977)*, Paris, éditions Orban, 1978, et *id.*, *Le siècle d'Israël : Les secrets d'une épopée, 1895-1995*, Paris, Fayard, 1994 ; Jacques Derogy, *Histoire de l'Exodus, la loi du retour*, Fayard, 1987.

57. Claude Misrahi, « L'organisation des embarquements clandestins », témoignage au Mémorial de la Shoah (Paris) le 13 mai 2008. En ligne : http://www.ressources-audiovisuelles.memorialdelashoah.org/index.php?offset=18&page=4&seek_text=&pla_id=5a92a151ca5049c5#, page consultée le 13 février 2014. En principe, le Hechaloutz (Le pionnier) visait à former et à entraîner les jeunes Juifs au travail agricole en diaspora avant leur *alyah*. Sur son soutien à l'Alyah Beth en France : Catherine Nicault, « L'utopie sioniste du "nouveau juif" et la jeunesse juive dans la France de l'après-guerre, Contribution à l'histoire de l'Alyah française » *Les Cahiers de la Shoah* 2001/1, n° 5, p. 118 (URL : http://www.cairn.info/zen.php?ID_ARTICLE=LCS_005_0105, page consultée le 16 août 2014), et É. Temime et Nathalie Deguigné, *op. cit.*, p. 68, n. 26.

58. Voir note 57.

59. CADN, P-Tun 1920/1949, 2346, d. 1, note du 27 octobre 1945 (tamponnée « confidentiel », expéditeur et destinataire

inconnus) ; AMAE-La Courneuve, 25QO/36, du général Mast à Georges Bidault, Tunis, 11 février 1947.

60. AMAE-La Courneuve, 25QO/457, du Résident général de France à Tunis, Jean de Hauteclouque, à Georges Bidault, 17 août 1953 ; Nava Yardéni, *op. cit.*, p. 42.

61. Haïm Saadoun, « L'influence du sionisme sur les relations judéo-musulmanes en Tunisie », in Sonia Fellous (dir.), *op. cit.*, pp. 219-229.

62. Le 19 juillet 1947, la Préfecture d'Alger avait décidé, de refouler purement et simplement les candidats à l'émigration arrivés sur place après le 1^{er} juillet, refusant de ce fait le séjour en Algérie à 144 personnes : ANOM, Israélites, 302 A, note de la préfecture d'Alger, 17 juillet 1947, et notifications des décisions préfectorales, 27, 29 et 30 septembre 1947. Sur l'accord en question : H. Saadoun, « Le sionisme en Algérie (1898-1962) ... », *op. cit.* ; également N. Yardéni, *op. cit.*, p. 323.

63. Nathalie Deguigné et Émile Temime, *op. cit.*, p. 73 ; AMAE-La Courneuve, Tunisie 1944-195525QO/456, de la Résidence générale, Rabat, sans doute 1949 (mois et jour non précisés).

64. ANOM, Israélites, 302 A, du ministre de l'Intérieur au ministre gouverneur général de l'Algérie, Paris, 21 août 1948.

65. *Ibid.*, du préfet d'Alger au ministre gouverneur général de l'Algérie – Direction de la Sécurité générale, 14 septembre 1948.

66. H. Saadoun, « Le sionisme en Algérie (1898-1962) ... », *op. cit.*

67. Katy Hazan, *L'Œuvre de secours aux enfants, les enfants de l'après-guerre dans les maisons de l'OSE*, Paris, Somogy éditions d'Art, 2012, http://www.parvis.net/intranet/upload/liens/spectacles/spectacles_235.pdf, page consultée le 22 octobre 2014.

68. Simon Gorlin puis Pierre Kauffmann succèdent à Lévitte de 1948 à 1955. Le siège de l'organisation est situé au 4^{bis}, rue de Lota, Paris (16^e). Brice Vincent, *La Shoah et l'Alyah de France en Palestine et*

en Israël, Thèse de doctorat d'histoire, Université Paul Valéry, Montpellier III, décembre 2009, p. 252. AMAE-La Courneuve, 25QO/36, lettre du Ministre des Affaires étrangères au Résident général à Tunis, Paris, 8 février 1949.

69. AMAE-La Courneuve, 25QO/456, note pour la Direction des conventions administratives et sociales à la Direction d'Afrique-Levant, sous-direction des protectorats, 9 février 1950.

70. L'Alyat Hanoar, créée en 1933 pour faciliter la montée en Eretz Israël de jeunes Juifs victimes de persécutions en Europe, est devenue l'un des départements de l'Agence juive après la création d'Israël : <http://www.akadem.org/medias/documents/10-aliyat-hanoar.pdf>, page consultée le 16 décembre 2013. Jean Mons considère que l'Alyat Hanoar et la Commission centrale pour l'accueil des enfants sont un seul et même organisme, peut-être parce que Lydie Gozlan, représentante de l'Alyat Hanoar à Tunis, est aussi la secrétaire de la Commission ; mais le ministère des Affaires étrangères est mieux informé. Cf. respectivement, CADN, P-Tun 1920-1949, Supplément Tunisie, 2794, d. 1, de Jean Mons à Robert Schuman, 27 décembre 1949, et AMAE-La Courneuve, 25QO/456, note du ministère des Affaires étrangères, 9 février 1950. Sur la fin de la collaboration entre la Commission centrale pour l'accueil des enfants et l'Alyat Hanoar en 1952 : YIVO, archives de la HIAS, 245.7 F 6327, compte-rendu de la réunion du 29 janvier 1952 entre les représentants de la Youth Alya et du Joint.

71. AMAE-La Courneuve, 25QO/36, lettre du ministre des Affaires étrangères au Résident général à Tunis, s. d. (très probablement 8 février 1949). En 1950, le Ministre note encore que les « dirigeants israélites d'Afrique du Nord [sont] préoccupés de l'intrusion de leur coreligionnaires étrangers dans la vie de leurs communautés » : *ibid.*, 456, de Robert Schuman au vice-président du Conseil, ministre de l'Intérieur (Direction de la sûreté nationale), 4 mars 1950.

72. *Ibid.*, 36, tél. de Jean Mons au Département, Tunis, 14 février 1949.

73. L'acquisition de la propriété « Les Choux » par Léa Weintraub pour le compte de l'Hashomer Hatzair a été financée à 70 % par le Joint : Brice Vincent, *op. cit.*, p. 256. Documents divers sur cette opération in AMAE-La Courneuve, 25QO/456. Voir aussi Nava Yardéni, *op. cit.*, pp. 144-145.

74. AMAE-La Courneuve, 25QO/456. Les enfants recrutés dans ce cadre ont sans doute fait partie des six convois programmés par le Mossad entre Tunis et Marseille en février (130 enfants sur deux vols), mars (62 enfants), juillet (60 enfants) et août 1949 (166 enfants sur trois vols). Voir YIVO, archives de la HIAS, 245.7- 6762, notes de Charles Passman à Frederick Grubel, 4 avril, 10 août, 22 août, 26 août et 29 octobre 1949.

75. Native d'Algérie, Lydie Gozlan, également connue sous le nom de Line Paget, est donc de nationalité française. URL : http://www.memoresist.org/spip.php?page=oublionspas_detail&id=786, page consultée le 15 décembre 2013.

76. CADN, P-Tun 1920-1949, Supplément Tunisie, 2794, d. 1, de Jean Mons au ministre Robert Schuman, Tunis, 27 décembre 1949.

77. YIVO, archives de la HIAS, 245.7-6762, notes internes de Charles Passman au chef comptable Frederick Grubel, 4 avril, 10 août, 22 août, 26 août et 29 octobre 1949. Voir aussi le rapport de Lydie Gozlan au département de l'Alyat Hanoar à Jérusalem, 15 avril 1949, sur l'état de santé des enfants du « ghetto », i.e. de la Hara (le vieux quartier juif) de Tunis, in Roland Aloni, « La tragédie des enfants d'Oslo », publié le 20 mai 2007 sur le site <http://www.amit4u.net/newsarticle/10683,1261,15907.aspx>, page consultée le 16 décembre 2013.

78. Sur cette affaire : Roland Aloni, *ibid.*, et Shimshon Sarfati (qui a lui-même quitté clandestinement la Tunisie pour la Palestine sur le *Yehouda Halevi*), *Tunis la verte : traditions ancestrales, légendes et coutumes juives en Tunisie (1881-1948)*,

- éditions Lod, traduit de l'hébreu par Emmanuel Doubchak, 1996 (extraits sur le site <http://www.terredisrael.com/enfants-oslo.ph>, page consultée le 17 décembre 2013).
79. AMAE-La Courneuve, 25QO/456, du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Oslo, 6 janvier 1950, et Michaël Laskier, *op. cit.*, p.138.
80. *Ibid.*, du ministre des Affaires étrangères à l'ambassadeur de France à Oslo, 6 janvier 1950, et 25QO/457, de Paul Péquin, consul de France à Haïfa, au ministre des Affaires étrangères- Direction Afrique Levant à Paris, 1^{er} février 1951 ; M. Laskier, *op. cit.*, p.138.
81. *Ibid.*, 25QO/456, lettre du ministre Robert Schuman au ministre de l'Intérieur, Paris, 25 janvier 1950.
82. *Ibid.*, note de la Direction d'Afrique-Levant, sous-direction des protectorats, pour la Direction des conventions administratives et sociales, 9 février 1950.
83. *Ibid.*, lettre de l'ambassadeur Blondel à Robert Schuman, Oslo, 28 janvier 1950.
84. Émile Temime et Nathalie Deguigné, *op. cit.*, évoquent également une attitude « singulièrement hésitante et ambiguë jusqu'en 1954 à l'égard des demandes de départ. Neutralité ou opposition ? La réponse n'est pas évidente ».
85. YIVO, Archives de la HIAS, 245.7 F 6327, lettre de Richard Cohen, Public Relations Department [du Joint sans doute], à W. Beckelman, H. Katzki et Kleinbaum, 27 et 28 février 1952.
86. Roland Aloni, *op. cit.*
87. CADN, P-Tun 19201949, 1876, d. 2, note de renseignements de la Résidence générale de France (expéditeur et destinataire inconnus), n° 105, 9 mai 1949.
88. AMAE-La Courneuve, 25QO/456, lettre de Louis Périllier, Résident général de France à Tunis, au ministre Robert Schuman, 1^{er} août 1950.
89. CADN, P-Tun 1920-1949, Supplément Tunisie, 2794, d. 1, note AFP, 13 septembre 1949.
90. AMAE-La Courneuve, 25QO/456, de Jean Mons au ministre Robert Schuman, 24 janvier 1950.
91. *Idem.*
92. Archives nationales de Tunisie, A 289, d. 8, rapport du directeur de l'Instruction publique au secrétaire général du gouvernement tunisien, 1933.
93. Témoignage de Gad Shahr, alias Georges Shemla, sur http://harissa.com/D_Souvenirs/gadshahr.htm, page consultée le 14 décembre 2013.
94. Élie Peleg avait été un émissaire clandestin du Hashomer Hatzair en Égypte entre 1946 et 1948 : Michael Laskier, *op. cit.*, p. 153.
95. AMAE-La Courneuve, 25QO/36, lettre de Jean Mons au ministre Robert Schuman, 9 juin 1949.
96. CADN, P-Tun 1920-1949, 1871, d. 1, du contrôleur civil adjoint de Béjà à Jean Mons à Tunis, 19 février 1949. Sur ce point : Walter P. Zenner, « Ambivalence and self- image among Jews in Israël », *The Jewish journal of sociology*, vol. 5, n° 2, 1963, pp. 214 -223.
97. AMAE-La Courneuve, 25QO/456, de Jean Mons au ministre Robert Schuman, 24 janvier 1950.
98. Selon Jacques Taïeb, « c'est sans doute en 1952 que débute véritablement le mouvement migratoire vers la France », in « Historique d'un exode, l'émigration des Juifs du Maghreb de la fin des années quarante à nos jours », *Migrations, Revue des études hébraïques et juives, modernes et contemporaines*, YOD, n° 10, vol. 5, fasc. 2, 1979, pp. 88-101.

